Éducation Québec

http://www.meq.gouv.qc.ca
N° 26 – Mars 2003

Bulletin statistique de l'éducation

La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation

ISSN : 1480-364X
Code : 28-2751

Introduction

Dans le cadre de ses opérations financières et budgétaires, le Ministère de l'Éducation du Québec verse chaque année d'importantes allocations aux commissions scolaires. Ces allocations sont distribuées en fonction des caractéristiques scolaires des élèves, mais également en fonction de leur milieu socio-économique et familial.

Par ailleurs, au cours des dernières années, le Ministère a porté une attention particulière à la réussite scolaire des élèves, notamment à la réduction du décrochage au secondaire. Dans cette perspective, la mise en oeuvre des plans de réussite au printemps 2000 a amené le Ministère à s'interroger à fond sur les facteurs liés à la réussite des élèves. De plus, cette activité a conduit les partenaires du réseau à se fixer des objectifs (cibles) en fonction de leurs résultats antérieurs et des caractéristiques de leur effectif.

Pour ces raisons budgétaires et évaluatives, le Ministère et ses partenaires doivent connaître les caractéristiques sociales et économiques du milieu familial des élèves. Étant donné que le Ministère ne recueille pas directement les données pouvant servir à établir ces caractéristiques, il doit adopter une démarche méthodologique dérivée. Par conséquent, des indices de milieux défavorisés, prenant en considération des variables ayant une influence reconnue sur la réussite scolaire, sont déterminés. Aussi, en vue de brosser un portrait de la répartition géographique de la défavorisation des élèves, il faut que ces indices soient associés à des unités territoriales. L'établissement d'une carte de la population scolaire devient alors nécessaire.

La carte de la population scolaire

Le Ministère a utilisé, pendant de nombreuses années, une *carte des secteurs défavorisés*[1]. Cette carte, qui compte 589 unités territoriales en dehors de l'île de Montréal, a été publiée en 1977. Elle a été constituée à partir de la répartition géographique de la population québécoise observée lors du recensement de 1971. Par ailleurs, le Conseil scolaire de l'Île-de-Montréal (CSIM) utilise depuis la fin des années 80 sa propre carte : une *carte des unités de planification scolaire*[2]. Cette carte, dont les limites géographiques sont établies à partir des données du recensement de 1986, compte 448 unités territoriales. Elle présente donc un découpage géographique plus précis que la carte utilisée par le Ministère et permet, par conséquent, une analyse plus fine des milieux défavorisés.

Afin d'actualiser et de raffiner le découpage géographique des unités territoriales, le Ministère a décidé, au printemps 1998, d'établir une *carte de la population scolaire* pour l'ensemble du Québec. Les commissions scolaires, qui de toute évidence connaissent bien les milieux qu'elles desservent, ont été invitées à participer à cette opération. Par conséquent, ce sont les commissions scolaires qui avaient la responsabilité de définir les limites géographiques des unités de leur territoire, à partir de renseignements fournis par le Ministère[3]. Ainsi, les commissions scolaires francophones[4] ont constitué des unités en tenant compte des critères suivants :

---

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction des politiques et des plans. *Les secteurs défavorisés du Québec*, avril 1977.

2. CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE-DE-MONTRÉAL. *Carte des unités de planification scolaire : indices de défavorisation socio-économiques*, publication annuelle.

3. Afin d'aider les commissions scolaires à établir les limites de leurs unités territoriales, le Ministère a produit des cartes géographiques montrant la répartition des élèves selon l'emplacement des codes postaux.

4. Seules les commissions scolaires francophones ont établi les limites géographiques des unités de leur territoire, bien qu'elles partagent ce territoire avec une commission scolaire anglophone. Les commissions scolaires anglophones ont par la suite validé les propositions de découpage faites par les commissions scolaires francophones.

105-00771/

- Une unité doit compter environ 600 élèves (âgés de 5 à 16 ans au 30 septembre 1998). Ce critère est imposé afin de s'assurer d'obtenir, pour toutes les unités, toutes les données nécessaires tirées du recensement de 1996. Ces données portent, entre autres choses, sur la scolarité, le revenu et l'emploi. Par exemple, pour ce qui est des données sur le revenu, il doit y avoir au moins 325 ménages dans une unité ;

- Le territoire d'une unité doit être contigu. Il ne peut pas être constitué de deux ou plusieurs parties totalement distinctes ;

- La population comprise dans le territoire d'une unité doit être la plus homogène possible en matière de caractéristiques sociales, familiales et économiques. Ce critère est déterminé afin que les indices qui sont calculés pour une unité reflètent la situation réelle du plus grand nombre de familles possible.

Cette opération, lancée au printemps 1998, s'est terminée à l'automne 1998. Elle a conduit à l'adoption d'une carte de la population scolaire. Cette nouvelle carte, qui représente mieux la réalité du Québec actuel et qui a un degré de précision semblable à la carte du CSIM, compte 1445 unités territoriales pour l'ensemble du Québec, exception faite des territoires des commissions scolaires ayant un statut particulier[1]. Le territoire de la Commission scolaire de Montréal est celui où on trouve le plus grand nombre d'unités, soit 135. Les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys (106 unités), de Laval (72 unités) et Marie-Victorin (65 unités) viennent ensuite. À l'opposé, les commissions scolaires de la Moyenne-Côte-Nord et des Îles ne comptent respectivement que 2 et 3 unités (voir le tableau 1 pour la répartition régionale des unités).

Cette carte de la population scolaire sera mise à jour à l'automne 2002. À partir des données de la population scolaire de 2001-2002, des modifications aux limites des unités seront apportées de manière à conserver l'équilibre démographique entre les unités. Dans certaines régions du Québec, la mobilité des élèves et la croissance démographique font que des changements importants sont à envisager. Par ailleurs, cette révision sera aussi l'occasion de corriger certaines lacunes liées à la démarche méthodologique. Par exemple, pour certaines municipalités qui, en 1998, n'avaient qu'un code postal rural et qui, maintenant, ont plusieurs codes postaux urbains, il sera possible de créer un certain nombre d'unités, là où il n'y en avait qu'une seule[2]. Enfin, cette révision permettra aussi de procéder à certaines améliorations, notamment dans les cas où l'homogénéité du peuplement fait défaut.

Les indices de défavorisation

L'ancien indice global de défavorisation du Ministère

Pendant de nombreuses années, le Ministère a utilisé un indice global de défavorisation. Cet indice était calculé pour chacune des 589 unités territoriales de la *carte des secteurs défavorisés*. Plusieurs variables, dont les valeurs étaient tirées du recensement canadien de 1971, ont été exploitées dans le calcul de l'indice global. Dans un premier temps, 9 variables étaient utilisées pour chacune des 589 unités. En second lieu, d'autres variables s'ajoutaient, selon le type de peuplement. Ainsi pour les zones fortement urbanisées et les zones de petites villes, 14 variables étaient employées dans le calcul de l'indice global. Dans le cas des zones peu ou non urbanisées, 11 variables étaient mises à contribution. Les variables retenues étaient d'ordre socio-économique (revenu des parents, occupation ou inactivité du père, qualité du logement, etc.) et culturel (scolarité de la mère, fréquentation scolaire, monoparentalité, etc.). La démarche méthodologique à la base du calcul de cet indice global est rigoureuse ; toutefois, le plus grand défaut de cet indice est son caractère vétuste, étant donné que les variables utilisées reflètent le portrait économique et social du Québec des années 70[3].

---

1. Les commissions scolaires du Littoral, Crie et Kativik sont exclues de la carte de la population scolaire.

2. Le code postal de l'élève est l'unité géographique la plus petite dans les fichiers du Ministère. Par conséquent, le territoire d'une unité ne peut être plus petit que le territoire correspondant à un code postal. Par ailleurs, le géocodage (emplacement cartographique) erroné de certains codes postaux sera corrigé.

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction des politiques et des plans. *Les secteurs défavorisés du Québec*, avril 1977. Une description détaillée des variables utilisées et de la démarche méthodologique est présentée à partir de la page 78 jusqu'à la page 111.

L'indice de défavorisation basé sur les seuils de faible revenu

Depuis la fin des années 80, c'est-à-dire selon les données du recensement de 1986, le CSIM calcule un indice de défavorisation, s'appuyant principalement sur le seuil de faible revenu, pour chacune de ses 448 unités territoriales. En fait, il s'agit d'un indice de défavorisation dont les composantes sont les suivantes :

- La proportion de familles vivant sous le seuil de faible revenu (31 682 $ pour la région de Montréal, d'après le recensement de 1996) ;
- 20 p. 100 de la proportion des familles qui ont un revenu se situant entre le seuil de faible revenu et ce seuil augmenté d'un tiers (quasi faible revenu) ;
- Un léger ajustement de l'indice obtenu (faible revenu et quasi faible revenu). Trois variables d'ajustement sont utilisées à cet effet : la monoparentalité féminine, l'inactivité économique du père et la faible scolarisation (moins de 9 années de scolarité) de la mère. L'effet de cet ajustement sur la valeur des indices n'est en moyenne que d'un seul point de pourcentage. Par conséquent, il s'agit essentiellement d'un indice de faible revenu.

Cet indice de défavorisation, conçu par le CSIM, a été intégralement utilisé par le Ministère et il est appliqué aux 1445 unités territoriales de la carte de la population scolaire depuis 1999. L'utilisation de cet indice, tout à fait appropriée au territoire desservi par le CSIM, pose de sérieux problèmes lorsqu'elle est reprise pour l'ensemble du territoire québécois, étant donné que les seuils de faible revenu varient selon la densité de la population. Au recensement de 1996, les seuils de faible revenu, établis selon la densité démographique, étaient les suivants :

- Région urbaine de 500 000 habitants ou plus : 31 682 $;
- Région urbaine de 100 000 à 499 999 habitants : 27 982 $;
- Région urbaine de 30 000 à 99 999 habitants : 27 338 $;
- Région urbaine de moins de 30 000 habitants ; 24 922 $;
- Région rurale : 21 690 $.

Ces différents seuils de revenu rendent plus difficiles les comparaisons interrégionales en matière de défavorisation. L'application de l'indice pour toutes les unités du Québec fait que la défavorisation se trouve concentrée principalement dans les unités se situant au centre des principales agglomérations urbaines, notamment à Montréal et à Québec, c'est-à-dire là où le seuil de faible revenu est le plus difficile à franchir. Ainsi, les territoires des commissions scolaires correspondant largement aux zones centrales de ces deux régions métropolitaines de recensement comptent 216 des 287 unités les plus défavorisées[1], selon cet indice (voir le tableau 2).

L'utilisation de cet indice a pour effet d'offrir un portrait essentiellement urbain de la défavorisation. Puisque que le calcul du même indice par école est fait d'après les indices du milieu d'origine (unité) de chacun des élèves, ce calcul a pour résultat que ce sont les écoles situées dans les quartiers centraux des grandes agglomérations urbaines qui sont identifiées comme étant défavorisées (voir le tableau 3). Ces écoles sont, de ce fait, prioritairement visées dans l'élaboration de programmes ayant pour objet de favoriser la réussite scolaire.

Le nouvel indice de défavorisation du Ministère (indice de milieu socio-économique)

L'exploitation de l'indice de défavorisation, basé sur les seuils de faible revenu, à l'égard de l'ensemble du territoire du Québec, a provoqué des réactions négatives dans un certain nombre de régions du Québec, notamment dans les régions les plus éloignées (Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine). Les représentants de ces régions qui doivent souvent faire face à des

1. L'indice de défavorisation par école est obtenu en calculant la moyenne pondérée des indices relatifs aux élèves qui fréquentent l'école. Les écoles, au même titre que les unités, sont ensuite classées par rang décile. Les unités et écoles de rangs déciles 9 et 10 correspondent aux unités et écoles les plus défavorisées.

situations difficiles, affirmaient que la seule prise en considération des seuils de faible revenu ne pouvaient rendre compte de la défavorisation des élèves.

Sensibilisé à ce problème, le Ministère a entrepris une analyse afin d'évaluer l'influence de certains facteurs socio-économiques sur la réussite scolaire. Ainsi, à partir de variables traitées par le recensement de 1996 et à l'aide de données scolaires, l'analyse de ces diverses variables a révélé que trois d'entre elles ont une influence significative sur la réussite scolaire. Les premières observations de cette analyse, étendues aux 1445 unités, sont les suivantes :

- La corrélation simple entre la proportion des mères sous-scolarisées (sans diplôme du secondaire) et la non-réussite scolaire (aucun diplôme à 19 ans) est de 0,54 ;
- La corrélation simple entre la proportion des familles où les parents sont inactifs[1] et la non-réussite scolaire est de 0,41 ;
- La corrélation simple entre la proportion des familles vivant sous le seuil de faible revenu et la non-réussite scolaire est de 0,39.

À la suite à cette analyse de la corrélation de chacune des trois variables explicatives avec la non-réussite scolaire, une étude de l'effet simultané de ces trois facteurs socio-économiques a été faite au moyen d'une régression linéaire simple. Les résultats de cette analyse indiquent que les variables représentent 57 p. 100 de la variation de la non-réussite scolaire. Les variables explicatives les plus fortes sont la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents. Celles-ci déterminent 96,3 p. 100 de la variance expliquée par la régression. La part de l'indice relatif au seuil de faible revenu est donc marginale ; elle n'est que de 3,7 p. 100. Cela signifie que, lorsqu'on a pris en considération les deux premières variables, l'ajout du faible revenu contribue peu à l'explication de la non-réussite scolaire.

La conclusion de ces analyses et la présence de plusieurs seuils de faible revenu incitent le Ministère à mettre au point un nouvel indice de défavorisation qui délaisse les seuils de faible revenu. L'indice de milieu socio-économique est dorénavant basé sur la sous-scolarisation des mères (deux tiers du poids de l'indice) et l'inactivité des parents. L'application de ce nouvel indice aux 1445 unités territoriales change substantiellement la répartition géographique de la défavorisation. En effet, des commissions scolaires et régions, presque exclues en matière de défavorisation par le premier indice utilisé, comptent désormais plusieurs unités tenues pour défavorisées (voir le tableau 2).

La mise en application de ce nouvel indice a des répercussions importantes sur la répartition géographiques des écoles ayant des élèves issus de milieux défavorisés. Même si les écoles situées au cœur des centres urbains se retrouvent encore au nombre des plus défavorisées, des écoles des commissions scolaires et régions éloignées sont maintenant ciblées dans les programmes ayant pour objet de soutenir la réussite scolaire (voir le tableau 3).

Contraintes liées à l'utilisation de la carte de la population scolaire et des indices de défavorisation

La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation sont des outils primordiaux et utiles qui sont mis à la disposition du Ministère et de ses partenaires. Toutefois, ces outils ont des limites qui sont liées à la démarche méthodologique. En premier lieu, les indices calculés d'abord par unité et ensuite par école sont des « indices écologiques ». En effet, les indices se rapportant à un élève sont basés sur les caractéristiques observées pour l'ensemble des familles de son unité, alors que ces caractéristiques peuvent être très différentes des caractéristiques du même ordre observées au sein de la famille de l'élève. Par conséquent, l'indice qu'on attribue à cet élève ne reflète pas toujours sa situation familiale. Étant donné que chaque élève apporte avec lui à l'école la valeur de l'indice de son unité d'origine, l'indice calculé pour l'école souffre de la même distorsion. Par conséquent, on doit non pas affirmer qu'une école est constituée d'élèves défavorisés, mais plutôt que cette école est composée d'élèves venant de milieux défavorisés.

1. Il s'agit d'inactivité économique, c'est-à-dire de personnes n'ayant pas travaillé durant l'année précédant le recensement (donc 1995).

Cette contrainte est inhérente à la démarche méthodologique privilégiée. Aussi deviendra-t-il de plus en plus impératif d'envisager une solution de rechange, étant donné l'augmentation continue de programmes à vocations particulières dans de nombreuses écoles publiques. Ces écoles, comme le font actuellement les écoles privées, auront tendance à sélectionner les meilleurs élèves. Ces élèves qui jouissent généralement d'une situation familiale plus favorable que celle qui est courante dans l'ensemble de l'unité territoriale, apporteront avec eux à l'école l'indice de leur unité. Par conséquent, l'indice de défavorisation d'une école n'accueillant que des élèves sélectionnés ne sera pas représentatif des caractéristiques familiales réelles de ces élèves (surévaluation probable de la défavorisation).

Une solution de rechange consisterait à inclure, dans la déclaration des élèves, une question portant notamment sur le niveau de scolarité des parents. Le Ministère aurait alors à sa disposition, un renseignement précis concernant la scolarité des parents de chaque élève. Cette nouvelle donnée, ajoutée aux variables écologiques (carte et indices), ne pourrait que bonifier la valeur des indices de défavorisation actuels et d'éventuels indicateurs comparatifs[1].

En second lieu, les indices par unité sont calculés toutes les cinq années, c'est-à-dire à partir des recensements. Ces indices, qui rendent compte d'une situation à un moment précis (le jour du recensement), peuvent refléter de moins en moins bien la situation réelle d'une unité au fur et à mesure qu'on s'éloigne du recensement. En effet, la mobilité des familles et des élèves ainsi que de rapides transformations économiques et culturelles d'une ville ou d'un quartier peuvent amoindrir, au fil des ans, la valeur des indices calculés. Étant donné que les indices par école sont calculés à chaque année, en fonction de l'effectif de l'année, mais aussi en fonction des caractéristiques observées au recensement, plus on s'éloigne du recensement, moins ces indices sont justes.

Conclusion La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation sont devenus, au cours des dernières années, des instruments de travail stratégiques. En effet, les deux indices de défavorisation, celui qui repose sur les seuils de faible revenu et celui qui est basé sur la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents, sont utilisés dans la mise au point de nombreux programmes de financement du Ministère. Dans le cadre des opérations liées aux plans de réussite au primaire et au secondaire, le nouvel indice de défavorisation, calculé par école, a servi à établir des indicateurs pour des milieux socio-économiques semblables. Ce sont ces indicateurs comparatifs qui servent de point de référence au Ministère et aux partenaires du réseau. Ces derniers s'en inspirent dans le but d'établir des cibles à atteindre au cours des années qui viennent.

Ces opérations névralgiques témoignent de l'importance grandissante de la carte et des indices dans les activités quotidiennes du Ministère. Il y a donc obligation de poursuivre les travaux ayant pour objet d'améliorer la qualité de ces outils. Outre la mise à jour quinquennale de la carte de la population scolaire, il faut aussi pousser plus loin l'analyse des facteurs externes qui ont une incidence sur la persévérance, la réussite ou le décrochage des élèves au primaire et au secondaire. À ce sujet, des travaux sont actuellement en cours et devraient permettre, dans le courant de la prochaine année scolaire, de mieux définir, si cela s'avère nécessaire, les facteurs économiques, sociaux et culturels les plus associés à la réussite scolaire.

Pour renseignements : Luc Beauchesne 418 644-6680

1. À partir de renseignements directs déjà existants concernant notamment le parcours scolaire des élèves, d'un nouveau renseignement direct sur la scolarité des parents et enfin, de renseignements indirects obtenus du recensement par le moyen de la carte de la population scolaire, on pourrait établir pour chaque école, des résultats comparatifs ou attendus.

Tableau 1
Répartition des unités territoriales de la carte de la population scolaire, par région administrative et par commission scolaire francophone

BAS-SAINT-LAURENT	**46**
CS des Monts-et-Marées	10
CS des Phares	16
CS du Fleuve-et-des-Lacs	8
CS Kamouraska-Rivière-du-Loup	12
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	**66**
CS du Pays-des-Bleuets	15
CS du Lac-Saint-Jean	12
CS des Rives-du-Saguenay	24
CS De La Jonquière	15
CAPITALE-NATIONALE	**115**
CS de Charlevoix	6
CS de la Capitale	38
CS des Découvreurs	24
CS des Premières-Seigneuries	39
CS de Portneuf	8
MAURICIE	**53**
CS du Chemin-du-Roy	31
CS de l'Énergie	22
ESTRIE	**61**
CS des Hauts-Cantons	12
CS de la Région-de-Sherbrooke	32
CS des Sommets	17
MONTRÉAL	**292**
CS de la Pointe-de-l'Île	51
CS de Montréal	135
CS Marguerite-Bourgeoys	106
OUTAOUAIS	**70**
CS des Draveurs	28
CS des Portages-de-l'Outaouais	24
CS au Cœur-des-Vallées	9
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	9
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	**38**
CS du Lac-Témiscamingue	4
CS de Rouyn-Noranda	10
CS Harricana	7
CS de l'Or-et-des-Bois	11
CS du Lac-Abitibi	6
CÔTE-NORD	**26**
CS de l'Estuaire	13
CS du Fer	11
CS de la Moyenne-Côte-Nord	2
NORD-DU-QUÉBEC	**5**
CS de la Baie-James	5
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	**22**
CS des Îles	3
CS des Chic-Chocs	7
CS René-Lévesque	12
CHAUDIÈRE-APPALACHES	**90**
CS de la Côte-du-Sud	14
CS de L'Amiante	10
CS de la Beauce-Etchemin	30
CS des Navigateurs	36
LAVAL	**72**
CS de Laval	72
LANAUDIÈRE	**76**
CS des Affluents	47
CS des Samares	29
LAURENTIDES	**91**
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	48
CS de la Rivière-du-Nord	24
CS des Laurentides	12
CS Pierre-Neveu	7
MONTÉRÉGIE	**274**
CS de Sorel-Tracy	11
CS de Saint-Hyacinthe	20
CS des Hautes-Rivières	30
CS Marie-Victorin	65
CS des Patriotes	50
CS du Val-des-Cerfs	25
CS des Grandes-Seigneuries	36
CS de la Vallée-des-Tisserands	18
CS des Trois-Lacs	19
CENTRE-DU-QUÉBEC	**48**
CS de la Riveraine	10
CS des Bois-Francs	20
CS des Chênes	18
ENSEMBLE DU QUÉBEC	**1445**

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Carte de la population scolaire*, 1999.

Tableau 2
Répartition des unités territoriales des rangs déciles 9 et 10, selon l'indice de faible revenu et l'indice de milieu socio-économique, par région métropolitaine de recensement, par commission scolaire francophone et par région administrative

Régions métropolitaines de recensement (RMR) ou régions administratives Commissions scolaires	Nombre total d'unités	Unités de rangs déciles 9 ou 10	
		en fonction de l'indice de faible revenu	en fonction de l'indice de milieu socio-économique
RMR DE MONTREAL			
CS de la Pointe-de-l'Ile	51	30	13
CS de Montréal	135	104	63
CS Marguerite-Bourgeoys	106	34	11
CS de Laval	72	13	5
CS Marie-Victorin	65	21	13
RMR DE QUÉBEC			
CS de la Capitale	38	14	9
TOTAL PARTIEL	**467**	**216**	**114**
REGIONS ADMINISTRATIVES			
Bas-Saint-Laurent	46	1	13
Saguenay-Lac-Saint-Jean	66	3	13
Capitale-Nationale[1]	77	3	3
Mauricie	53	11	16
Estrie	61	6	11
Outaouais	70	12	16
Abitibi-Témiscamingue	38	1	11
Côte-Nord	26	0	10
Nord-du-Québec	5	0	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22	3	10
Chaudière-Appalaches	90	3	17
Lanaudière	76	5	10
Laurentides	91	14	18
Montérégie[2]	209	8	20
Centre-du-Québec	48	1	4
TOTAL PARTIEL	**978**	**71**	**173**
ENSEMBLE DU QUEBEC	**1445**	**287**	**287**

1. Sans la commission scolaire de la Capitale ;
2. Sans la commission scolaire Marie-Victorin.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Carte de la population scolaire*, 1999.

Tableau 3
Répartition des écoles secondaires de rangs déciles 9 et 10, selon l'indice de faible revenu et l'indice de milieu socio-économique, par région métropolitaine de recensement et commission scolaire, par région administrative, 2001-2002

Régions métropolitaines de recensement (RMR) ou régions administratives Commissions scolaires	Nombre total d'écoles	Écoles de rangs déciles 9 ou 10	
		en fonction de l'indice de faible revenu	en fonction de l'indice de milieu socio-économique
RMR DE MONTRÉAL			
CS de la Pointe-de-l'Île	15	11	4
CS de Montréal	49	44	32
CS Marguerite-Bourgeoys	19	10	3
CS de Laval	21	8	2
CS Marie-Victorin	14	5	2
CS English-Montréal	36	35	11
CS Lester-B.-Pearson	17	3	0
RMR DE QUÉBEC			
CS de la Capitale	14	7	5
TOTAL PARTIEL	**185**	**123**	**59**
RÉGIONS ADMINISTRATIVES			
Bas-Saint-Laurent	38	1	19
Saguenay-Lac-Saint-Jean	27	2	11
Capitale-Nationale[1]	45	0	2
Mauricie	26	4	6
Estrie	36	2	8
Outaouais	34	4	9
Abitibi-Témiscamingue	21	0	14
Côte-Nord	18	0	11
Nord-du-Québec	6	0	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29	4	16
Chaudière-Appalaches	37	1	8
Laval[2]	4	1	0
Lanaudière	31	3	8
Laurentides	36	2	10
Montérégie[3]	72	1	5
Centre-du-Québec	28	0	5
TOTAL PARTIEL	**488**	**25**	**133**
ENSEMBLE DU QUÉBEC	**673**	**148**	**192**

1. Sans la commission scolaire de la Capitale ;
2. Sans la commission scolaire de Laval ;
3. Sans la commission scolaire Marie-Victorin.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Carte de la population scolaire*, 1999.

Bulletins statistiques déjà parus :

- LESPÉRANCE, André. *Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement*, **n° 1, novembre 1997**.
- DEMERS, Marius. *Rémunération et temps d'enseignement des enseignants dans l'enseignement public primaire et secondaire (1er cycle) : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, **n° 2, novembre 1997**.
- DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, **n° 3, juin 1998**.
- MAHEU, Robert. *La diplomation à l'enseignement secondaire, collégial et universitaire en 1995 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, **n° 4, juin 1998**.
- BEAUCHESNE, Luc. *Élèves diplômés au secondaire et au collégial : analyse sociodémographique*, **n° 5, juin 1998**.
- ST-GERMAIN, Claude. *Une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématique et en sciences*, **n° 6, août 1998**.
- FOUCAULT, Diane. *Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec*, n° **7, septembre 1998**.
- DEMERS, Marius. *La rentabilité du diplôme*, **n° 8, février 1999**.
- OUELLETTE, Raymond. *Prévisions de l'effectif enseignant des commissions scolaires de 1996-1997 à 2008-2009*, **n° 9, février 1999**.
- ST-GERMAIN, Claude. *La situation linguistique dans le secteur de l'éducation en 1997-1998*, **n° 10, mars 1999**.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarité de la population adulte des principales communautés culturelles du Québec en 1996*, **n° 11, mai 1999**.
- DUFORT, Jean-Pierre. *La formation professionnelle au secondaire*, **n° 12, septembre 1999**.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarisation au Québec et dans les pays de l'OCDE en 1995-1996*, **n° 13, novembre 1999**.
- LESPÉRANCE, André, Pierre DUCHARME et Diane FOUCAULT. *Le décrochage scolaire*, **n° 14, mars 2000**.
- OUELLETTE, Raymond. *Le personnel de direction des écoles des commissions scolaires*, **n° 15, mai 2000**.
- DEMERS, Marius. *L'éducation... Oui, c'est payant!*, **n° 16, juin 2000**.
- AUDET, Marc. *L'insertion professionnelle des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux dernières décennies*, **n° 17, août 2000**.
- FOUCAULT, Diane. *Le système éducatif du Québec et la Classification internationale*, **n° 18, septembre 2000**.
- DEMERS, Marius. *Rémunération des enseignants dans le réseau public, au primaire et au secondaire, en 1997-1998 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, **n° 19, septembre 2000**.
- DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB en 1997 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, **n° 20, novembre 2000**.
- FOUCAULT, Diane. *La diplomation au Québec et dans les pays de l'OCDE*, **n° 21, janvier 2001**.
- LAVIGNE, Jacques. *Prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein dans les universités du Québec, de 2000-2001 à 2014-2015*, **n° 22, juillet 2001**.
- LA HAYE, Jacques. *Indicateurs de cheminement des étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat dans les universités québécoises*, **n° 23, avril 2002**.
- LAVIGNE, Jacques. *Prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein dans les universités du Québec, de 2001-2002 à 2015-2016*, **n° 24, juillet 2002**.
- *Abandon scolaire et décrochage : les concepts*, **n° 25, mars 2003**.

Electronic version available at
http://www.meq.gouv.qc.ca

No. 26 – March 2003

Education Statistics Bulletin

The School Population Map and Poverty Indices

ISSN:1480-364X
Code: 28-2751A

Introduction

As part of its financial and budgetary operations, the Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) grants substantial funding envelopes to the school boards each year. The distribution of funding is based on the characteristics of each school's student population, but also on the students' socioeconomic and family environments.

In recent years, the MEQ has focused particularly on students' educational success, with special attention being given to reducing the dropout rate in secondary schools. Along these lines, the implementation of success plans in spring 2000 led the MEQ to conduct an in-depth analysis of the factors linked to students' success in school and also prompted the partners in the network to set objectives (targets) based on previous results and on the characteristics of their student populations.

For many reasons, then, related both to budget and evaluation, the MEQ and its partners have to be familiar with the socioeconomic characteristics of students' family environments. Given that the MEQ is not directly responsible for gathering the data used to determine these characteristics, it must adopt a methodological approach enabling it to calculate poverty measures that take into consideration variables with a recognized influence on educational success. Furthermore, for the purpose of providing an overview of the geographical breakdown of the disadvantaged student population, these indices must be associated with territorial units, which in turn calls for the creation of a school population map.

The School Population Map

For several years, the MEQ used a "map of disadvantaged sectors" (our translation).[1] This map, which comprised 589 territorial units outside of the Island of Montréal, was published in 1977, and was based on the geographical breakdown of the Québec population as observed in the 1971 census. Since the late 1980s, the Conseil scolaire de l'Île-de-Montréal (CSIM) has used its own "map of school planning units" (our translation).[2] This map, whose geographical boundaries were based on the 1986 census data, comprises 448 territorial units. Its geographical delimitation is thus more precise than that of the MEQ's map, and consequently allows for a more in-depth analysis of disadvantaged areas.

In order to update and refine the geographical delimitation of the territorial units, the MEQ decided, in spring 1998, to create a school population map covering all of Québec. The school boards, which obviously are familiar with the territories they serve, were invited to participate in this initiative, and each school board was responsible for delimiting the geographical boundaries of the units on its territory, based on information provided by the MEQ.[3] Thus, the French-language school boards[4] established their territorial units on the basis of the following criteria:

---

1 Québec, Ministère de l'Éducation, Direction des politiques et des plans, *Les secteurs défavorisés du Québec (April 1977)*.

2 Conseil scolaire de l'Île-de-Montréal, *Carte des unités de planification scolaire : indices de défavorisation socio-économiques*, annual publication.

3 In order to help the school boards delimit the boundaries of their territorial units, the MEQ provided geographical maps showing the breakdown of students by postal code.

4 Only the French-language school boards defined the geographical boundaries of the units in their territories, even in cases where a board shared its territory with an English-language school board. The English-language school boards subsequently validated the geographical delimitation proposed by the French-language school boards.

- A unit must comprise approximately 600 students (aged 5 to 16 as at September 30, 1998). This criterion was imposed in order to ensure that relevant data taken from the 1996 census were applied to all units. These data have to do with level of schooling, income and employment. For example, as concerns income-related data, there must be at least 325 households in a given unit.

- The territory of one unit must adjoin another.

- The population in a given territorial unit must be as homogeneous as possible in terms of social, economic and family characteristics. This criterion was established to ensure that the indices calculated for a given unit reflect the actual circumstances of as many families as possible.

This initiative was launched in spring 1998 and completed in fall of the same year, and resulted in the adoption of a school population map. This new map, which better reflects the current reality of Québec and boasts a degree of precision comparable to the map of the CSIM, comprises 1445 territorial units covering all of Québec, with the exception of territories served by special-status school boards.[5] The Commission scolaire de Montréal has the largest number of territorial units with 135, followed by the Marguerite-Bourgeoys, Laval and Marie-Victorin school boards with 106, 72 and 65 units respectively. At the opposite end of the spectrum, the Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord and the Commission scolaire des Îles have only 2 and 3 units respectively (see Table 1 for the geographical breakdown of the territorial units).

This school population map will be updated in fall 2002. Based on school population data for 2001-2002, adjustments will be made to the geographical boundaries of the units in order to maintain a demographic balance. In some regions of Québec, student mobility and population growth mean that major changes will have to be envisaged. This update will also provide an opportunity to correct certain errors in the methodological approach. For example, in the case of certain municipalities which, in 1998, had only one rural postal code and now have several urban postal codes, it will be possible to create a number of units where before there was only one.[6] Finally, this update will also allow certain improvements to be made, especially in areas where the population characteristics lack homogeneity.

Poverty Indices

The global poverty index formerly used by the MEQ

For several years, the MEQ used a global poverty index. This index was calculated for each of the 589 territorial units on the map of disadvantaged sectors. Several variables, the values of which were taken from the Canadian census of 1971, were used to calculate this global index. First, nine variables were applied to each of the 589 units. Then other variables were added, according to the settlement pattern. For example, for highly urbanized and small-town areas, 14 variables were used to calculate the global index, whereas 11 variables were used for rural and non-urbanized areas. These variables were socioeconomic (parents' income, father's occupation or inactivity, quality of housing, etc.) and cultural (mother's level of schooling, school attendance, incidence of single-parent families, etc.). The methodological approach underpinning the calculation of this global index was rigorous; however, its greatest weakness was its obsolete nature, given that the variables used were more typical of the society and economy of Québec during the 1970s.[7]

The poverty index based on low-income cut-offs

Since the late 1980s, when data from the 1986 census became available, the CSIM has calculated a poverty index for each of its 448 territorial units, based mainly on the low-income cut-off (LICO) but also taking into consideration the following:

---

5 The Littoral, Cree and Kativik school boards are not included in the school population map.

6 The student's postal code is the smallest geographical unit in the MEQ's files. This means that the territory of a unit cannot be smaller than the territory corresponding to a postal code. This update will involve correcting the geocoding (cartographic location) of certain postal codes.

7 Québec, Ministère de l'Éducation, Direction des politiques et des plans, *Les secteurs défavorisés du Québec* (April 1977). Pages 78 to 111 present a detailed description of the methodological approach and the variables used (in French only).

- the proportion of families living below the LICO line ($31682 for the Montréal area, according to the 1996 census);

- 20% of the proportion of families with an income between the LICO and the LICO plus one third (quasi low-income);

- a slight adjustment to the index obtained (low-income and quasi low-income). Three adjustment factors are used for this purpose: the proportion of families headed by lone women, parental economic inactivity and maternal undereducation (less than 9 years of schooling). The impact of this adjustment on the value of the index is only one percentage point on average, which means that it is mainly a low-income index.

This poverty index, designed by the CSIM, is used in its current form by the MEQ and has been applied to the 1445 territorial units of the school population map since 1999. However, although eminently appropriate for the territory served by the CSIM, this index becomes problematic when applied to Québec as a whole, given that LICOs vary according to population density. The 1996 census established the LICOs according to population density as follows:

- urban area (500 000 inhabitants or more): $31 682
- urban area (100 000 to 499 999 inhabitants): $27 982
- urban area (30 000 to 99 999 inhabitants): $27 338
- urban area (fewer than 30 000 inhabitants): $24 922
- rural area: $21 690

These different LICOs make interregional comparisons more difficult with regard to disadvantaged areas. When this index is applied to all territorial units in Québec, disadvantaged areas would seem to be found mainly in those units located in the downtown core of major urban centres, especially Montréal and Québec City, that is, in areas where crossing the LICO line is the most difficult. Thus, the territories of school boards that correspond to the downtown areas of these two census metropolitan areas account for 216 of the 287 most disadvantaged units[8] according to this index (see Table 2).

The use of this index paints an essentially urban picture of disadvantaged areas. Since the calculation of the poverty index by school is based on the indices of each student's territorial unit, the general result is that schools located in the downtown core of major urban centres are the ones identified as being disadvantaged (see Table 3), and are thus given priority in the development of programs designed to foster educational success.

The MEQ's new poverty index (socioeconomic environment index)

The application of the poverty index based on LICOs to Québec as a whole prompted negative reactions in a number of areas, including more remote regions such as Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent and Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. The partners in these regions, who must often cope with difficult situations, held that disadvantaged students could not be judged by LICOs alone.

In response to this problem, the MEQ began a study designed to assess the influence of certain socioeconomic factors on student success. Using school data and variables considered in the 1996 census, this study revealed that three of these factors had a significant impact on educational success. The following preliminary observations were applied to all 1445 units:

- The simple correlation between the proportion of undereducated mothers (women who did not complete secondary school) and academic underachievement (students who have not obtained a diploma by age 19) is 0.54.

8 The poverty index by school is obtained by calculating the weighted average of the indices pertaining to students who attend the school in question. The schools, like the units, are then assigned a decile rank. Units and schools with decile ranks of 9 and 10 correspond to the most disadvantaged units and schools.

English translation of Bulletin statistique de l'EEE (Edition n° 26: La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation)

- The simple correlation between the proportion of families in which the parents are economically inactive[9] and academic underachievement is 0.41.

- The simple correlation between the proportion of families living below the LICO line and academic underachievement is 0.39.

Following this analysis of the correlation between each of the explanatory variables and academic underachievement, a study of the simultaneous impact of these three socioeconomic factors was conducted using simple linear regression. The findings of this study show that the variables represent 57% of the variation in academic underachievement. The most powerful explanatory variables are maternal undereducation and parental economic inactivity, since they account for 96.3% of the variance explained by the regression. The proportion of the index that actually pertains to the LICO is thus negligible, weighing in at only 3.7%. This means that, once the first two variables have been taken into account, low income actually contributes very little to explaining academic underachievement.

The results of these studies and the existence of several LICOs prompted the MEQ to develop a new poverty index that disregards LICOs. The socioeconomic environment index is henceforth based on maternal undereducation (which accounts for two thirds of the weight of the index) and parental economic inactivity. The application of this new index to the 1445 territorial units substantially modifies the geographical breakdown of disadvantaged areas; indeed, a number of school boards and regions with almost no schools or units classified as disadvantaged according to the previous index now include several such units (see Table 2).

The application of this new index has major repercussions on the geographical breakdown of schools with students from disadvantaged areas. Even though schools located in the downtown core of urban centres are still among the most disadvantaged, other schools in remote regions are now being targeted by programs designed to foster educational success (see Table 3).

Constraints linked to the use of the school population map and the poverty indices

The school population map and the poverty indices are essential, useful tools for the MEQ and its partners. However, they do have limitations, which are related to their methodological approach. For example, the indices calculated first by unit and then by school are "ecological indices." The indices pertaining to a given student are based on the characteristics observed for all of the families in his or her unit, whereas in reality, the characteristics of that student's family may be quite different. Therefore, the index attributed to this student does not always reflect his or her family circumstances. Given that each student brings to the school the value of the index of his or her territorial unit, the index calculated for the school suffers from the same distortion. Consequently, a school should not be described as being made up of disadvantaged students, but rather of students from disadvantaged areas.

Since this constraint is inherent to the methodological approach used, there is an increasingly pressing need to find an alternate solution, given that more and more special programs are being implemented in public schools, and that these schools will have a tendency to select the strongest students, as private schools do now. These students, whose family environment tends to be more favourable than that of most other students in the territorial unit, will bring the index of their unit with them to the school. As a result, the poverty index of a school that uses selective admission procedures will not be representative of the actual family characteristics of such students (probable overestimation of disadvantaged areas).

An alternate solution might call for the inclusion of a question regarding the parents' level of schooling in the declaration of student population. The MEQ would then have access to detailed information concerning the level of schooling of the parents of each student. This new information, added to the ecological variables (map and indices), would enhance the value of current poverty indices and potential comparative indices.[10]

---

9 That is, people who did not work during the year preceding the census (1995, in this case).

10 Based on existing direct information concerning students' progress in school, new direct information concerning parents' level of schooling and indirect information obtained from the census using the school population map, comparative or projected results could be established for each school.

English translation of Bulletin statistique de l'éducation n° 26, La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation

Furthermore, the indices by unit are calculated every five years, that is, based on census data. These indices, which provide information on a given situation at a precise moment in time (the date of the census), are less and less indicative of the actual situation of a unit as the date of the census recedes. The mobility of families and students and the rapid economic and cultural transformations that occur in a city or environment can diminish the value of the indices calculated over the years. Given that the indices by school are calculated every year, based on annual student enrollment but also on the characteristics observed in the census, they too become less pertinent as the date of the census becomes more distant.

Conclusion The school population map and the poverty indices have become, in recent years, strategic working tools. Indeed, both poverty indices—the one based on LICOs and the one based on maternal undereducation and parental economic inactivity—are used in the development of numerous MEQ funding programs. Within the framework of activities associated with the success plans for elementary and secondary schools, the new poverty index, calculated by school, has helped established indices for comparable socioeconomic environments. It is these comparative indices that serve as reference points for the MEQ and its partners in the network, who draw on them with a view to setting targets to be met in the coming years.

These vital activities bear witness to the increasing importance of the map and the indices in the MEQ's daily activities. It is thus essential to continue efforts to improve the quality of these tools. In addition to updating the school population map every five years, we must analyze in greater depth external factors that have an impact on the retention, success and dropout rates of elementary and secondary students. In this regard, work is currently under way that should make it possible, over the coming school year, to better define, where applicable, the economic, social and cultural factors most closely associated with educational success.

For further information: Luc Beauchesne 418 644-6680

Table 1

Breakdown of territorial units of the school population map, by administrative region and French-language school board

BAS-SAINT-LAURENT	**46**
CS des Monts-et-Marées	10
CS des Phares	16
CS du Fleuve-et-des-Lacs	8
CS Kamouraska-Rivière-du-Loup	12
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	**66**
CS du Pays-des-Bleuets	15
CS du Lac-Saint-Jean	12
CS des Rives-du-Saguenay	24
CS De La Jonquière	15
CAPITALE-NATIONALE	**115**
CS de Charlevoix	6
CS de la Capitale	38
CS des Découvreurs	24
CS des Premières-Seigneuries	39
CS de Portneuf	8
MAURICIE	**53**
CS du Chemin-du-Roy	31
CS de l'Énergie	22
ESTRIE	**61**
CS des Hauts-Cantons	12
CS de la Région-de-Sherbrooke	32
CS des Sommets	17
MONTRÉAL	**292**
CS de la Pointe-de-l'Île	51
CS de Montréal	135
CS Marguerite-Bourgeoys	106
OUTAOUAIS	**70**
CS des Draveurs	28
CS des Portages-de-l'Outaouais	24
CS au Cœur-des-Vallées	9
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	9
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	**38**
CS du Lac-Témiscamingue	4
CS de Rouyn-Noranda	10
CS Harricana	7
CS de l'Or-et-des-Bois	11
CS du Lac-Abitibi	6
CÔTE-NORD	**26**
CS de l'Estuaire	13
CS du Fer	11
CS de la Moyenne-Côte-Nord	2
NORD-DU-QUÉBEC	**5**
CS de la Baie-James	5
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	**22**
CS des Îles	3
CS des Chic-Chocs	7
CS René-Lévesque	12
CHAUDIÈRE-APPALACHES	**90**
CS de la Côte-du-Sud	14
CS de L'Amiante	10
CS de la Beauce-Etchemin	30
CS des Navigateurs	36
LAVAL	**72**
CS de Laval	72
LANAUDIÈRE	**76**
CS des Affluents	47
CS des Samares	29
LAURENTIDES	**91**
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	48
CS de la Rivière-du-Nord	24
CS des Laurentides	12
CS Pierre-Neveu	7
MONTÉRÉGIE	**274**
CS de Sorel-Tracy	11
CS de Saint-Hyacinthe	20
CS des Hautes-Rivières	30
CS Marie-Victorin	65
CS des Patriotes	50
CS du Val-des-Cerfs	25
CS des Grandes-Seigneuries	36
CS de la Vallée-des-Tisserands	18
CS des Trois-Lacs	19
CENTRE-DU-QUÉBEC	**48**
CS de la Riveraine	10
CS des Bois-Francs	20
CS des Chênes	18
QUÉBEC TOTAL	**1445**

Source: Ministère de l'Éducation, Carte de la population scolaire, 1999.

Table 2

Breakdown of territorial units with decile ranks of 9 and 10 according to the low-income index and the socioeconomic environment index, by census metropolitan area, French-language school board and administrative region

Census metropolitan areas (CMA) or administrative regions School boards	Total number of units	Units with decile ranks of 9 or 10	
		according to the low-income index	according to the socioeconomic environment index
CMA OF MONTRÉAL			
CS de la Pointe-de-l'Île	51	30	13
CS de Montréal	135	104	63
CS Marguerite-Bourgeoys	106	34	11
CS de Laval	72	13	5
CS Marie-Victorin	65	21	13
CMA OF QUÉBEC			
CS de la Capitale	38	14	9
SUBTOTAL	**467**	**216**	**114**
ADMINISTRATIVE REGIONS			
Bas-Saint-Laurent	46	1	13
Saguenay-Lac-Saint-Jean	66	3	13
Capitale-Nationale (1)	77	3	3
Mauricie	53	11	16
Estrie	61	6	11
Outaouais	70	12	16
Abitibi-Témiscamingue	38	1	11
Côte-Nord	26	0	10
Nord-du-Québec	5	0	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22	3	10
Chaudière-Appalaches	90	3	17
Lanaudière	76	5	10
Laurentides	91	14	18
Montérégie (2)	209	8	20
Centre-du-Québec	48	1	4
SUBTOTAL	**978**	**71**	**173**
QUÉBEC TOTAL	**1445**	**287**	**287**

Notes:

(1) Does not include the Commission scolaire de la Capitale.

(2) Does not include the Commission scolaire Marie-Victorin.

Source: Ministère de l'Éducation, Carte de la population scolaire, 1999.

Table 3

Breakdown of secondary schools with decile ranks of 9 and 10 according to the low-income index and the socioeconomic environment index, by census metropolitan area, school board and administrative region, 2001-2002

Census metropolitan areas (CMA) or administrative regions School boards	Total number of schools	Schools with decile ranks of 9 or 10 according to the low-income index	Schools with decile ranks of 9 or 10 according to the socioeconomic environment index
CMA OF MONTRÉAL			
CS de la Pointe-de-l'Île	15	11	4
CS de Montréal	49	44	32
CS Marguerite-Bourgeoys	19	10	3
CS de Laval	21	8	2
CS Marie-Victorin	14	5	2
English-Montréal School Board	36	35	11
Lester-B.-Pearson School Board	17	3	0
CMA OF QUÉBEC			
CS de la Capitale	14	7	5
SUBTOTAL	**185**	**123**	**59**
ADMINISTRATIVE REGIONS			
Bas-Saint-Laurent	38	1	19
Saguenay-Lac-Saint-Jean	27	2	11
Capitale-Nationale (1)	45	0	2
Mauricie	26	4	6
Estrie	36	2	8
Outaouais	34	4	9
Abitibi-Témiscamingue	21	0	14
Côte-Nord	18	0	11
Nord-du-Québec	6	0	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29	4	16
Chaudière-Appalaches	37	1	8
Laval (2)	4	1	0
Lanaudière	31	3	8
Laurentides	36	2	10
Montérégie (3)	72	1	5
Centre-du-Québec	28	0	5
SUBTOTAL	**488**	**25**	**133**
QUÉBEC TOTAL	**673**	**148**	**192**

Notes:

(1) Does not include the Commission scolaire de la Capitale.

(2) Does not include the Commission scolaire de Laval.

(3) Does not include the Commission scolaire Marie-Victorin.

Source: Ministère de l'Éducation, Carte de la population scolaire, 1999.

Other Education Statistics Bulletins available:

- Lespérance, André. *Level of Graduation Upon Leaving the Education System*, **No. 1, November 1997**.
- Demers, Marius. *Statutory Salaries and Teaching Time of Teachers in Public Elementary and Lower Secondary Schools: A Comparison of Québec and OECD Countries*, No. 2, **November 1997**.
- Demers, Marius. *Educational Expenditure Relative to the GDP: A Comparison of Québec and OECD Countries*, **No. 3, June 1998**.
- Maheu, Robert. *Graduation from Secondary School, College and University in 1995: A Comparison of Québec and OECD Countries*, **No. 4, June 1998**.
- Beauchesne, Luc. *Secondary School and College Graduates: A Sociodemographic Analysis*, **No. 5, June 1998**.
- St-Germain, Claude. *Québec Student Achievement in Mathematics and Science: An International Comparison*, **No. 6, August 1998**.
- Foucault, Diane. *The Aboriginal School Population of Québec*, **No. 7, September 1998**.
- Demers, Marius. *The Return on Investment in Education*, **No. 8, February 1999**.
- Ouellette, Raymond. *Projections of Teaching Staff in Québec School Boards: 1996-97 to 2008-09*, **No. 9, February 1999**.
- St-Germain, Claude. *The Linguistic Situation in the Education Sector, 1997-98*, **No. 10, March 1999.**
- St-Germain, Claude. *Education Level of the Adult Populations of the Principal Cultural Communities of Québec in 1996*, **No. 11, May 1999**.
- Dufort, Jean-Pierre. *Secondary School Vocational Education*, **No. 12, September 1999**.
- St-Germain, Claude. *School Enrolments in Québec and the OECD Countries in 1995-96*, **No. 13, November 1999.**
- Lespérance, André, Pierre Ducharme and Diane Foucault. *Dropping Out of School*, **No. 14, March 2000**.
- Ouellette, Raymond. *School Administrators in Québec School Boards*, **No. 15, May 2000**.
- Demers, Marius. *Education pays!*, **No. 16, June 2000**.
- Audet, Marc. *The Professional Integration of Holders of Bachelor's and Master's Degrees Over the Past Two Decades*, **No. 17, August 2000**.
- Foucault, Diane. *Québec's Education System and the International Standard Classification of Education*, **No. 18, September 2000**.
- Demers, Marius. *Statutory Salaries of Teachers in Public Elementary and Secondary Schools in 1997-1998: A Comparison of Québec and OECD Countries*, **No. 19, September 2000.**
- Demers, Marius. *Educational Spending Relative to the GDP in 1997: A Comparison of Québec and the OECD Countries*, **No. 20, November 2000**.
- Foucault, Diane. *Graduation Rates in Québec and the OECD Countries*, **No. 21, January 2001**.
- Lavigne, Jacques. *Forecast of Full-Time Equivalent Student Enrollment in Québec Universities, 2000-2001 to 2014-2015*, **No. 22, July 2001**.
- La Haye, Jacques. *Student Flow Indicators for Students Enrolled in Undergraduate Degree Programs at Québec Universities*, **No. 23, April 2002**.
- Lavigne, Jacques. *Forecast of Full-Time Equivalent Student Enrollment in Québec Universities, 2001-2002 to 2015-2016*, **No. 24, July 2002**.
- The concepts of permanent school leaving and dropping out, **No. 25, March 2003**.